



(<http://www.leparisien.fr>)

Montataire (60160)

Rénovation énergétique : la région aide désormais les copropriétés

Hervé Sénamaud | 18 Août 2015, 19h44 | MAJ : 18 Août 2015, 19h44



Montataire. La copropriété de la résidence Héléne sera la première de Picardie à bénéficier du dispositif Picardie Pass Rénovation. **(LP/Hervé Sénamaud.)**

On connaissait les aides à la rénovation énergétique des logements sociaux, voici maintenant un dispositif visant à soutenir les copropriétés du parc résidentiel privé picard. Le Picardie Pass Rénovation du Service public régional de l'efficacité énergétique (SPEE) aide déjà bon nombre de propriétaires de maisons individuelles à réaliser des travaux permettant une meilleure isolation de leur habitation.

Désormais, ce dispositif s'intéresse aux immeubles collectifs privés, qui génèrent à eux seuls 15 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire picard.

Première à signer un contrat d'abonnement pour bénéficier de ce Pass Rénovation, la résidence Héléne de Montataire et ses 228 logements sera la première, en septembre prochain, à étrenner ce dispositif. « L'accompagnement d'une copropriété implique un important travail de médiation avec l'ensemble des propriétaires, estime Alexandre Durand, directeur adjoint de Citémétrie, bureau d'études spécialisé en urbanisme et partenaire du SPEE Picardie. Il s'agit d'expliquer, d'être dans la pédagogie et la finesse pour assurer les conditions de la réussite de l'opération et répondre aux attentes de chaque propriétaire. »

Dans le détail, le Picardie Pass Rénovation est une solution d'accompagnement clé en main. Pour permettre aux copropriétaires d'immeubles d'engager un programme de rénovation thermique, le SPEE leur propose deux types de services. D'abord, un accompagnement technique et personnalisé sur la durée, avec la réalisation d'un diagnostic énergétique global du bâtiment, la proposition d'un projet de travaux, le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre et des entreprises, le suivi du chantier et le suivi post-travaux de l'immeuble, et de chaque logement (<http://actualites.leparisien.fr/logement.html>), pendant cinq années.

Le dispositif offre aussi une solution de financement (<http://actualites.leparisien.fr/financement.html>) adaptée et innovante, où chaque copropriétaire rembourse les sommes engagées par des mensualités calées sur le montant des économies d'énergie réalisables et sur une longue durée. Pour la résidence Héléne, le maître d'œuvre devrait finaliser son étude d'avant-projet, présenter et chiffrer le programme de travaux avant fin 2015.

> Venez débattre et poser vos questions sur nos forums ! (<http://forum.leparisien.fr/>)